

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie de Chavagnes-les-Redoux, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26 février 2025

Membres présents : 12

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MARCHAND.

Délibération n° BC04032501 - VOTE DE SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS POUR 2025
- AMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil communautaire du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250304-BC04032501-DE



Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président en charge de l'aménagement, présente les subventions étudiées en Commission, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Club entreprises du Pays de Pouzauges	5 000 €	5 000 €
Association des entreprises de Pouzauges	1 500 €	1 500 €
Initiative Vendée Bocage	17 494 €	17 494 €
Total Commission Aménagement	22 494 €	22 494 €

Il est en outre proposé de renouveler l'adhésion à l'association Club Entreprises du Pays de Pouzauges (160 euros) et au CAUE de la Vendée (300 euros)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Lionel GAZEAU, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2025.
- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au Club Entreprises du Pays de Pouzauges (160 euros) et au CAUE de la Vendée (300 euros)

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Jean-Claude MARCHAND**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie de Chavagnes-les-Redoux, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26 février 2025

Membres présents : 12

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MARCHAND.

**Délibération n°BC04032502 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2025
- CULTURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil communautaire du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250304-BC04032502-DE



Madame la Présidente présente les subventions étudiées en Commission, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Arts Metiss (subvention de fonctionnement)	2 200 €	2 200 €
Les Joyeux Vendéens	2 000 €	2 000 €
The N'Joy (Festival)	3 500 €	3 500 €
Association du Musée du Bois Tiffrais	5 000 €	5 000 €
Village du Ciel	3 348 €	3 348 €
Patrimoine et savoirs du Bocage	2 200 €	2 200 €
Les Pépites du Bocage	2 600 €	2 600 €
Solenne et le goût de l'autre	300 €	300 €
Total Commission Culture	21 148,00 €	21 148,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Présidente de la CC Pouzauges
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MARCHAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie de Chavagnes-les-Redoux, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26 février 2025

Membres présents : 12

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MARCHAND.

Délibération n°BC04032503 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2025
- DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil communautaire du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250304-BC04032503-DE



Madame Anne Roy, Conseillère déléguée au Manoir des Sciences et Madame la Présidente présente les subventions suivantes, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
CAREA (fête du chocolat)	5 000 €	4 000 €
Comité de jumelage Pouzauges-Puertollano	4 000 €	4 000 €
Amicale des agents territoriaux de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges	1 800 €	1 800 €
Total Commission Aménagement	10 800 €	9 800 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MARCHAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie de Chavagnes-les-Redoux, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26 février 2025

Membres présents : 12

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MARCHAND.

Délibération n°BC04032504 - VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSISTANTES MATERNELLES POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC25022515 du Conseil communautaire du 25 février 2025 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2025,

Vu la délibération n° CC09042413 du Conseil communautaire du 09 avril 2024 fixant le règlement d'attribution des subventions versées aux assistantes maternelles,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250304-BC04032504-DE



portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Céline Reveau, Vice-présidente en charge du pôle Solidarités, propose d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre des aides versées pour l'installation des assistantes maternelles

:

-

: 800 euros

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention indiquée au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Présidente de la CCPP
de Pouzauges

Le secrétaire de séance

Jean-Claude MARCHAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la Mairie de Chavagnes-les-Redoux, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 26 février 2025

Membres présents : 12

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MARCHAND.

Délibération n°BC04032505 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Vu la délibération n°CC24092419 du Conseil de communauté du 24 septembre 2024, approuvant les nouveaux critères relatifs au programme d'aides environnementales pour le volet « aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs » à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Madame Adeline Auberger, Vice-Présidente en charge de l'Agriculture – Eaux et biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° Dossier	de	Nom demandeur	du	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
2025/ANC05		PIGNON Robert		POUZAUGES	12 962,93 €	3 000,00 €
2025/ANC06		SEGUIN Gérard		POUZAUGES	11 862,40 €	3 000,00 €
2025/ANC07		PUAUD Fabrice		SAINT MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT	12 152,16 €	1 000,00 €
2025/ANC08		BARDET Michel		LA MEILLERAIE TILLAY	11 990,00 €	1 000,00 €
2025/ANC09		ROBICHON Maryvonne		LA FLOCELLIERE - SEVREMONT	8 227,40 € *	2 468,22 €
2025/ANC10		DEBIEN Bruno		LA FLOCELLIERE - SEVREMONT	8 227,40 € *	822,74 €
TOTAUX					65 422,29 €	11 290,96 €

* L'assainissement est en commun pour les dossiers 2025/ANC09 et 2025/ANC10.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de cette subvention au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

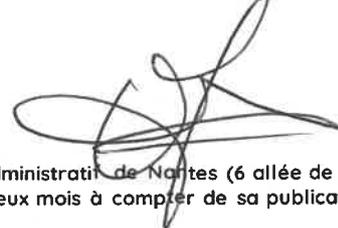
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification